

Comité syndical – Procès-Verbaux

27 JUIN 2019



# PV du comité du 27 juin 2019

### Nombre de membres

Composant le Comité : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 18 Juin 2019, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 27 Juin 2019 à 12h00 sous la présidence de M. PAILLARD Didier,

Secrétaire : Monsieur RIBAY Michel

#### ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

### Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président de séance, Monsieur RIBAY Michel, Monsieur BOURGAIN Michel, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur GUILLARD Pierre, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur TRIGORY Christian

# • Membres suppléants :

Monsieur CRETAZ Philippe, représentant Monsieur LONIN Sébastien Monsieur HENIQUE Gilles, représentant Monsieur RUSSIER Laurent Monsieur BOURQUIN Jean Marc, représentant Monsieur NIVET François

# **ETAIENT EXCUSES:**

Madame LARONDE Fatima, Madame SOULAS Fabienne, Monsieur POUX Gilles, Monsieur HAFSI Mohamed, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur LE NAOUR Philippe, Monsieur MORIN Francis, Monsieur MONINO François, Monsieur RUSSIER Laurent, Monsieur NIVET François, Monsieur LONGIN Sébastien

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE



Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur RIBAY Michel est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

### Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 04 Avril 2019 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

# Délibération n°1 concernant la modification des Commissions Territoriales

LE COMITE, à l'unanimité désigne Madame Zora KHITMAN comme membre suppléante au sein des deux Commissions Territoriales, celle du réseau de la DSP du SMIREC et celle du réseau La Courneuve.

Délibération n°2a concernant la reprise des résultats 2018 – Budget Supplémentaire 2019 – Budget Principal

LE COMITE, à l'unanimité, approuve la reprise des résultats du budget annexe pôle administratif 2018 dans le budget principal :

- Section Fonctionnement Dépenses: Article 002 Résultat déficitaire reporté : 80 267.33 €
- Section investissement Dépenses: Article 001 : Résultat déficitaire reporté : 149 494.44 €

Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice antérieur comme suit :

- 4 147 327.73 €: Résultat de fonctionnement reporté (R002).
- 28 048.09 €: Affectation en réserves d'investissement (R0168).

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2019 au Budget principal, selon le document joint à la présente délibération, faisant apparaître les totaux suivants par section, après reprise des restes à réaliser et des résultats 2018, et après transfert des résultats du Budget Annexe Pôle Administratif constatés au Compte Administratif 2018 :

Recettes de la section d'exploitation	4 227 595,06
Dépenses de de la section d'exploitation	80 267,33
Solde d'exécution de la section d'exploitation	4 147 327,73

Solde d'exécution de la section d'investissement	28 048,09
Dépenses de la section d'investissement	1 899 494,44
Recettes de la section d'investissement	1 927 542,53



Délibération n°2b concernant la reprise des résultats 2018 – Budget Annexe « Réseau Saint-Denis »

LE COMITE, à l'unanimité, Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

• 372 195.51 €: Résultat de fonctionnement reporté (R002).

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe « Réseau Saint-Denis » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°2c concernant la reprise des résultats 2018 – Budget Supplémentaire 2019 – Budget Annexe « Abonnés La Courneuve »

LE COMITE, à l'unanimité, Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

• + 85 585.86 € résultat de fonctionnement reporté (R002).

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe « Abonnés La Courneuve » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

Délibération n°3 concernant la souscription d'un emprunt par le SMIREC au Budget Annexe « Réseau Saint-Denis » 2019

LE COMITE, à l'unanimité, approuve la souscription d'un emprunt à souscrire auprès de la Banque Postale pour le financement du projet d'extension du réseau de chaleur d'Aubervilliers (Phase 1) par le budget annexe « Réseau Saint-Denis », avec les caractéristiques suivantes :

## Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 10 000 000 EUR Durée du contrat de prêt: 19 ans et 7mois

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

# Phase de mobilisation revolving

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée: 6 mois, soit du 09/09/2019 au 09/03/2020

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de

Mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

Montant minimum de versement : 150 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +0,51%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisée

Revolving: oui

Montant minimum du remboursement : 150 000,00 EUR

# Tranche obligatoire à taux fixe du 09/03/2020 au 01/04/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 09/03/2020 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 10 000 000,00EUR

Durée d'amortissement : 19 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,89%



Base de calcul des

intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours

Echéances d'amortissement

et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou

partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement

d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement Commission de non-utilisation

Pourcentage: 0,10 %

: 0,05 % du montant du contrat de prêt

Approuve la souscription d'un emprunt à souscrire auprès de la Banque Postale pour le financement du projet d'extension du réseau de chaleur d'Aubervilliers (Phase 1) par le budget annexe « Réseau Saint-Denis », avec les caractéristiques suivantes :

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 800 000,00 EUR Durée du contrat de prêt : 19 ans et 7 mois

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

## Phase de mobilisation revolving

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 6 mois, soit du 09/09/2019 au 09/03/2020

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

Montant minimum de versement : 150 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +0,51 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts: périodicité mensuelle

Remboursement de l'encours en phase de mobilisation: autorisé

Revolving: oui

Montant minimum du remboursement : 150 000,00 EUR

# Tranche obligatoire à taux fixe du 09/03/2020 au 01/04/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 09/03/2020 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant: 800 000,00 EUR

Durée d'amortissement: 19 ans et 1 mois - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,89 % Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.



### Commissions

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

Commission de non-utilisation

Pourcentage: 0,10 %

Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat, ainsi que tout acte y afférent.

Délibération n°4 concernant le lancement d'un marché de travaux pour l'extension du réseau de la Délégation de Service Public vers Aubervilliers et création d'une sous-station et d'une chaufferie gaz – Déclaration sans suite du lot n° 2 pour motif d'intérêt général

<u>LE COMITE</u>, à l'unanimité, déclare sans suite pour motif d'intérêt général la procédure lancée pour les travaux du lot n°2, chaufferie gaz et sous-station, les offres remises étant supérieures au budget du projet et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération n°5 concernant la convention de mise à disposition des chaudières du Lycée Brel à La Courneuve et la convention de servitude entre le SMIREC et la REGION -ILE-DE-FRANCE

<u>LE COMITE</u>, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec la Région Ile-de-France de mise à disposition du SMIREC des chaudières gaz du lycée Jacques Brel, concernant les modalités d'utilisation et les opérations d'entretien et de réparation.

Approuve les termes de la convention de servitude de passage sur l'emprise du lycée Jacques Brel avec la Région Ile-de-France, concernant les modalités de réalisation des travaux en cas d'intervention, les opérations d'entretien et de réparations, la responsabilité des dommages aux ouvrages, et l'accès aux ouvrages.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de servitude et la convention de mise à disposition des chaudières entre le SMIREC et la Région Ile-de-France, ainsi que tout acte y afférent.

Délibération n°6 concernant la subvention Fonds Chaleur – Appels à projets 2020 et les conventions avec l'ADEME et la REGION-ILE-DE-FRANCE

LE COMITE, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents (dossiers, conventions et actes subséquents), afférents à la demande, auprès de l'ADEME et la Région, d'une subvention relative aux extensions de réseaux dans le cadre de l'appel à projets 2020 du Fonds Chaleur.

Autorise le Président ou son représentant à procéder au versement à Plaine Commune Energie des sommes reçues de la Région Ile-de-France dans le cadre des subventions allouées au réseau de la Délégation de Service Public de chauffage urbain

Délibération n°7 concernant l'approbation d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

<u>LE COMITE</u>, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'adhésion au service de paiement et ligne des recettes publiques locales.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout acte y afférent.